



HIMA FRANCE SARL  
1 ALLEE LORENTZ  
PARC DE LA HAUTE MAISON  
77420 CHAMPS SUR MARNE

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2011**

### **1. CHAMP D'APPLICATION**

Les présentes Conditions Générales de prestations et fournitures définissent les dispositions générales régissant les FOURNITURES et PRESTATIONS telles que précisées dans le devis et conformément aux DOCUMENTS CONTRACTUELS de l'appel d'offre. Les CONDITIONS GENERALES s'appliquent sauf dispositions contraires précisées dans les conditions particulières (devis).

### **2. GENERALITES**

Les prix les quantités et descriptifs techniques ne sont données qu'à titre indicatif, la SOCIETE HIMA se réservant le droit d'apporter toutes modifications si il s'avérait que les documents contractuels de l'appel d'offre étaient incomplets, erronés, inexacts ou toute autre vis de forme.

La fourniture comprend exactement et uniquement le matériel spécifié au devis et l'acceptation des offres implique également l'adhésion aux présentes conditions.

Les quantités données aux devis ou marchés ne sont qu'indicatives. Ils ne peuvent en aucun cas être la cause de réclamation ou de réductions de prix quand les prestations et les fournitures sont vendues à forfait.

Les présentes conditions générales sont applicables quelles que soient les conditions générales d'achats de l'acheteur.

Toute dérogation stipulée par l'acheteur ne pourra être considérée comme acceptée que si elle ait fait l'objet de notre accord écrit.

### **3. VALIDITE DU CONTRAT**

Même en cas de devis ou d'offre préalable ; le CONTRAT ne sera réputé acquis qu'à la survenance d'une acceptation écrite d'HIMA au moyen d'un accusé de réception de commande. Le délai d'exécution de la COMMANDE court à partir de la date, de l'accusé de réception de commande, et/ou de l'acompte que l'acheteur s'était engagé à remettre.

### **4. PRIX**

Les prix mentionnés dans nos devis ou offres sont établis Hors Taxes, en fonction des conditions économiques existantes à la date de parution de l'offre : ils sont susceptibles d'être révisés suivant les conditions économiques au moment de la livraison et peuvent être modifiés sans préavis, dans le cadre de la législation.

### **5. MODIFICATION DU CONTRAT**

Pour les prestations et fournitures additionnelles, les prix et nouveaux délais sont discutés spécialement entre HIMA et le CLIENT. En aucun cas, les conditions pour les prestations et fournitures additionnelles ne peuvent porter préjudice à celles de la commande principale.

### **6. PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE ETUDES/PROJETS CONFIDENTIALITE**

Sauf stipulation contraire, HIMA reste propriétaire de tous concepts (idées ou stratégies, méthodologie, etc...) de toutes spécifications et de tous documents (dessins, plans, notes de calculs, comptes rendus d'essais etc...) y compris brevet et savoir-faire mis en œuvre dans le cadre de prestation de conception d'études de recherche et de développement.

Sauf stipulation contraire, HIMA reste propriétaire des résultats obtenus dans le cadre de travaux de conception, d'études, de recherche, et de développement. En règle générale, le client ne peut utiliser des droits de propriétés industrielles et intellectuelles appartenant à HIMA (y compris ceux découlant de résultats de contrat d'étude, de recherche, etc...), qu'après signature d'un contrat de licence, même si le droit d'utilisation est accordé gratuitement.

En cas d'action d'un tiers dont la cause se situe dans la transmission par le CLIENT d'informations, de documents, de savoir-faire ou dans la modification du client des concepts après leur livraison ou dans leur utilisation avec des fournitures ou prestations d'autres tiers, HIMA décline toute responsabilité et le client garantira et assurera à ses frais la défense de HIMA .

Le client s'engage à traiter comme confidentiels toutes les informations, documents techniques et commerciaux qui lui sont confiés par HIMA et s'interdit de les communiquer et/ou transmettre de quelque façon que ce soit à des tiers, sauf autorisation écrite et préalable d'HIMA.



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2011

### 7. CONDITIONS DE PAIEMENT

L'offre ou devis détermine nos conditions de paiement, à défaut les conditions suivantes sont appliquées :  
Les paiements s'effectuent à 30 jours fin de mois le 10, nets et sans escompte à date de réception de facture.  
Si HIMA accepte des paiements échelonnés, le non-paiement par le client d'une seule échéance permettra à HIMA d'exiger le paiement immédiat du solde du prix de la prestation concernée. Il en sera de même en cas de vente de cession de remise en nantissement ou d'apport en société du fonds de commerce.

En cas de retard de paiement aux époques fixées, les sommes dues porteront de plein droit (loi 92 ;1442 du 31/12/1992) intérêts en fonction du taux légal en vigueur aux sommes restant dues.

En outre, en cas de recouvrement contentieux HIMA aura le droit de réclamer le recouvrement de ses frais de poursuite et une indemnité de 15% du montant de la facture impayée au sens de l'article 1229 du Code Civil.

Le client ne peut jamais, sous prétexte de réclamation formulée contre HIMA retenir ou partie des sommes ni opérer une compensation.

### 8. TRANSFERT DES RISQUES ET DE PROPRIETE

Le transfert de propriété au profit du client ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits produits. En revanche, le transfert des risques de perte et de détérioration des équipements produits d'HIMA sera réalisé dès livraison et réception globale ou partielle desdits produits par l'Acquéreur.

### 9. RESERVE DE PROPRIETE

Conformément à la loi 80335 du 12/06/1980, complété par la loi 25/01/1985 modifiée instituant la clause de réserve de propriété, le transfert de propriété sera différé jusqu'à complet paiement du prix.

Le client informera ses sous-acquéreurs dont le client lui communiquera les coordonnées.

Les fournitures d'HIMA restent sa propriété tant qu'elles sont démontables et pourront être reprises sans formalités et quel qu'en soit le possesseur. Les frais de remise en état des équipements seront à la charge du client.

Tout acompte versé par le client restera acquis par HIMA à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre du client.

### 10. GARANTIE

Les matériels fournis sont garantis 18 mois, retour usine.

La date de départ de la garantie est fixée à la date de livraison du matériel.

Les frais d'expédition du client vers Hima étant à la charge du client et d'Hima vers le client à la charge d'Hima.

Cette garantie couvre, conformément aux dispositions légales, tout vice caché provenant d'un vice de construction ou conception.

S'il s'avère que la faute d'HIMA à ce titre est dûment démontrée, HIMA indemniser le client dans les limites du prix de vente de l'équipement en cause.

Pendant la période de garantie, s'il s'avérait que la cause de la panne n'incombe pas à HIMA, le montant de la réparation serait facturé au client

La garantie ne s'applique pas :

En cas de modifications effectuées sur les équipements.

En cas de détériorations ou accidents qui proviendraient :

- d'une utilisation défectueuse ou excessive.
- de négligence, de défauts de surveillance ou d'entretien.
- influences chimiques atmosphériques, électriques, foudre etc.

### 11. RESILIATION PARTIELLE OU TOTALE DU CONTRAT

Le non respect de l'une quelconque des obligations du client autorise HIMA à résilier automatiquement et sans formalité judiciaire en totalité ou partiellement le CONTRAT concerné. Si le client, malgré une notification écrite par lettre recommandée avec accusé de réception faite par HIMA, n'y remédie pas dans les 8 jours, HIMA sera en droit de demander des dommages et intérêts en réparation du préjudice subi.

Ceci est également applicable en cas d'annulation totale ou partielle de la commande décidée unilatéralement par le client.



HIMA FRANCE SARL  
1 ALLEE LORENTZ  
PARC DE LA HAUTE MAISON  
77420 CHAMPS SUR MARNE

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2011

### 12. EMBARGO

Selon la loi Européenne, l'exportation de nos produits est soumise à des agréments officiels s'ils sont utilisés dans les cas suivants :

- armes chimiques, biologiques ou nucléaires ou autres armes tels que missiles ou explosifs ou,
- dans les centrales nucléaires si le pays acheteur ou le pays de destination est le suivant : Algérie, Inde, Iran, Iraq, Israël, Jordanie, Libye, République Démocratique de Corée (Corée du Nord), Pakistan, Syrie.
- à des fins militaires classiques dans les pays sous embargo, ou
- à des fins militaires classiques si le pays acheteur ou le pays de destination est le suivant : Iran, Cuba, Liban, Mozambique, République Démocratique de Corée (Corée du Nord), Pakistan, Syrie.

Nous-nous réservons le droit d'annuler notre offre si l'exportation devait être interdite selon les lois mentionnées ci-dessus. Nous-nous réservons aussi le droit d'annuler le contrat sans aucune responsabilité envers nous-mêmes après accord ou signature du contrat ou pendant la durée du projet dans le cas où un agrément officiel serait nécessaire ou l'exportation interdite.

Le client s'engage à nous fournir la destination de nos équipements, le type d'application et le nom du client.

### 13. REPRISE DE MATERIEL

Le matériel livré pourra être repris dans les conditions suivantes :

- matériel non déballé : reprise -10% du prix de vente, sauf câbles, dans un délai maximum d'un mois après livraison, frais de réexpédition à la charge du client, montant n'excédant pas 15% du montant total de la commande
- matériel déballé : reprise -30% du prix de vente, sauf câbles, dans un délai maximum de 2 mois après livraison, frais de réexpédition à la charge du client, montant n'excédant pas 15% du montant total de la commande
- matériel déballé et mis en oeuvre : non repris

### 14. LIMITE DE RESPONSABILITE

La responsabilité d'Hima ne sera pas engagée, sous quelque forme que ce soit, pour les risques et les conséquences de toute nature qui pourraient résulter de l'utilisation future totale ou partielle des études et conseils fournis par Hima sans l'accord explicite d'Hima. Ceci concerne le client ou toute tierce partie.

Dans tous les cas, le « client » renonce à tous recours au delà du montant des garanties souscrites par Hima dans le cadre de son contrat d'assurance (pertes matérielles) sachant que les pertes dites « immatérielles » ne sont pas couvertes dans le contrat d'assurance et ne sont pas couvertes par Hima.

### 15. LITIGES

Tous les litiges découlant des opérations d'achat, de vente et de prestations visées par les présentes conditions générales de vente seront soumis aux tribunaux dont dépend HIMA, auxquels il est fait attribution exclusive de juridiction.